

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 26 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230426-DEL_23_04_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-04-01

CREATION D'UNE AIRE MULTIMODALE / MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 21.04.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Alessandro POZZO, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'assemblée délibérante le projet de création d'une aire multimodale en bordure de la route de la Sainte et notamment la délibération n° 23.01.03 portant demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et de la Région au titre de « Nos Communes d'Abord ».

Puis il expose ce qui suit :

L'autofinancement de la commune concernant cette opération s'élevait à 20 % du montant HT des travaux.

Les services de l'Etat nous font part que cette opération entre dans le champ de domaine de compétence à chef de file et bénéficie d'un cofinancement de la part de la Région. Par conséquent, l'autofinancement de la commune doit s'élever à 30 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement doit donc être modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	190.000,00	DETR (40 %)	76.000,00
		REGION – Nos communes d'abord (30 %)	57.000,00
		Autofinancement (30%)	57.000,00
Total HT de l'opération	190.000,00	Total	190.000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement précité modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération de création d'une aire multimodale modifié comme ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 76.000,00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR) ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 57.000,00 € au titre du dispositif « Nos Communes d'Abord » auprès de La Région ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

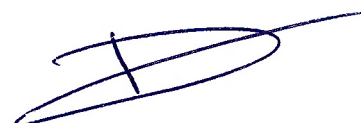
Le Maire,

Lucien AUBERT

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE JOUCAS' with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

A blue ink signature consisting of a large loop and a horizontal line.